

**suva**



**Sécurité au travail pour  
les ramoneurs**

La sécurité au travail et la protection de la santé sont planifiables au poste de travail. Cette publication donne aux ramoneurs, ainsi qu'à leur supérieur hiérarchique, un aperçu des principales règles de sécurité et bases légales applicables à leur branche.

---

<b>1 Planifier les travaux avec le professionnalisme requis</b>	<b>4</b>
---	----------

---

<b>2 Se protéger contre les chutes aux postes de travail en hauteur</b>	<b>5</b>
---	----------

---

<b>3 Sécuriser les installations de chauffage contre tout démarrage intempestif</b>	<b>6</b>
---	----------

---

<b>4 Travailler à l'intérieur d'une installation de chauffage accessible: uniquement de manière sécurisée et sous surveillance</b>	<b>7</b>
--	----------

---

<b>5 Accéder à une cheminée d'usine: uniquement de manière sécurisée</b>	<b>8</b>
--	----------

---

<b>6 Nettoyer les installations de chauffage sans risques pour la santé</b>	<b>9</b>
---	----------

---

<b>7 Se protéger correctement contre l'amiante</b>	<b>10</b>
--	-----------

---

<b>Infos complémentaires</b>	<b>11</b>
------------------------------	-----------



# 1 Planifier les travaux avec le professionnalisme requis

## Travailleur

Je commence les travaux seulement après avoir discuté avec mon supérieur du concept de sécurité et de protection de la santé pour le mandat.

## Supérieur

Avant le début des travaux, je détermine les particularités du nouveau mandat. Je veille à ce que les équipements de travail appropriés soient disponibles sur le chantier.

Je veille à ce que sur chaque poste de travail, au moins une personne soit formée à l'exécution de travaux sur des installations de production de chaleur et des cheminées d'usine et à ce qu'elle soit présente sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

## Bases légales

- Art. 3, 4, 5, 9, 11, 41, 46 et 112 OTConst (ordonnance sur les travaux de construction)
- Art. 6, 6a, 7, 8, 9 et 11 OPA (ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles)

## Posez-vous les questions suivantes

De quel genre ou de quel type d'installation s'agit-il?  
Chauffage à mazout ou chauffage à gaz dans une maison individuelle, une installation industrielle, etc.

Certains accès ou postes de travail sont-ils dangereux?  
Travaux dans une installation de chauffage, travaux sur un toit plat ou en pente, autres situations particulières.

D'autres entreprises participent-elles en même temps aux travaux sur ou à proximité de la même installation?  
Travaux de transformation, mise en service d'une nouvelle installation, etc.

D'autres équipements de travail particuliers sont-ils nécessaires?  
Plateforme élévatrice permettant d'accéder aux parties en hauteur de la cheminée.

Des «équipements de protection individuelle» (EPI) particuliers sont-ils nécessaires?  
«Équipements de protection individuelle contre les chutes» (EPI antichute), masques de protection des voies respiratoires, etc.

Le personnel chargé d'effectuer les travaux est-il suffisamment expérimenté et formé en conséquence?  
L'utilisation des EPI antichute nécessite par ex. une formation d'une journée au minimum. Les collaborateurs disponibles doivent être en mesure de gérer les différentes situations décrites ci-dessus et de savoir employer correctement les équipements nécessaires à cet effet.



Fig. 1 Discussion de la planification de la journée.



Fig. 2 Discussion de la situation sur place.

# 2 Se protéger contre les chutes aux postes de travail en hauteur

## Travailleur

En l'absence d'accès et de poste de travail sûrs, je dis STOP et je définis la procédure applicable en accord avec mon supérieur.

## Supérieur

En cas de travaux sur les parties en hauteur de la cheminée, je veille à ce que les accès et les postes de travail soient sûrs. Si tel n'est pas le cas, je définis et j'ordonne une méthode travail appropriée.

## Bases légales

Art. 9, 11, 12, 23, 41, 46, 115 et 116 OTConst

### Posez-vous les questions suivantes

L'accès aux cheminées sur les toits plats est-il sécurisé et protégé contre tout risque de chute?

Garde-corps périphériques au bord du toit ou dispositif d'ancrage pour fixer l'échelle au bord du toit, passerelles avec garde-corps périphériques, EPI antichute avec dispositif d'ancrage homologué.



Fig.3 Échelle en parfait état pour un accès en toute sécurité sur le toit.

L'accès aux cheminées sur toits en pente à partir du sol au moyen d'une échelle ou en passant par une lucarne ou une fenêtre est-il sécurisé et protégé contre tout risque de chute?

Échelles de couvreur stables, crochets de sécurité pour toit conforme à la norme EN 795 ou EN 517; échelles en parfait état et de longueur suffisante; échelles assurées contre tout risque de glissement, renversement et basculement.

L'accès et le poste de travail situés au droit des parties en hauteur de la cheminée sont-ils sûrs?

Position stable, plateformes avec garde-corps périphériques.

Le dispositif d'ancrage destiné aux EPI antichute est-il accessible et homologué à cet effet?

L'accès et le poste de travail permettant d'intervenir sur l'installation thermique sont-ils sûrs?

Y a-t-il des lignes électriques comportant des câbles non protégés dans la zone d'accès et de travail?

Raccordements électriques à des potelets sur toiture.



Fig.4 Protection contre les chutes: le crochet de sécurité pour toit utilisé pour fixer l'échelle est conforme à la norme EN 795 ou EN 517; il sert également de point d'ancrage pour la corde de sécurité.

# 3 Sécuriser les installations de chauffage contre tout démarrage intempestif

## Travailleur

Je m'assure que l'installation de chauffage et les installations auxiliaires sont arrêtées et sécurisées contre tout risque de démarrage intempestif.

## Supérieur

Je fournis à mes collaborateurs l'instruction et le matériel nécessaires pour protéger l'installation de chauffage et les installations auxiliaires contre tout risque de démarrage intempestif. Je contrôle ce point lors de chaque visite sur le chantier. Je donne moi-même l'exemple.

## Bases légales

- Art. 113 OTConst
- Art. 30 OPA

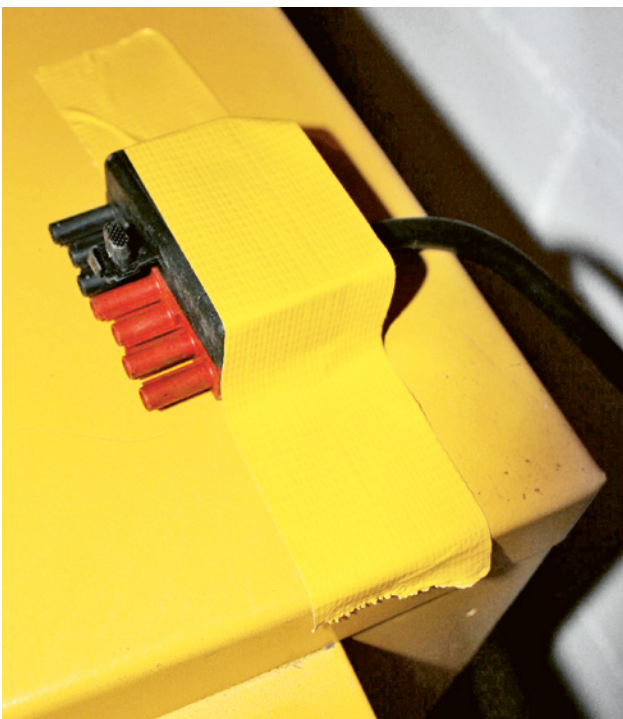
## Posez-vous les questions suivantes

L'installation de chauffage peut-elle être sécurisée contre tout risque de démarrage intempestif?

Brûleur, dispositif d'allumage, composants tels que vis sans fin, etc.

Empêche-t-on de manière fiable un démarrage intempestif de l'installation, p. ex télécommandé par une tierce personne?

Grandes installations, chauffages télécommandés, etc.



**Fig.5** Petite installation thermique arrêtée et sécurisée contre tout démarrage intempestif; ici, provisoirement avec un ruban adhésif.

# 4 Travailler à l'intérieur d'une installation de chauffage accessible: uniquement de manière sécurisée et sous surveillance

## Travailleur

J'accède à une installation de chauffage uniquement après qu'elle a été suffisamment refroidie et ventilée, et sous la surveillance d'une personne qui se trouve à l'extérieur.

## Supérieur

Je veille à ce que les collaborateurs qui se trouvent à l'intérieur d'une installation de chauffage soient surveillés et puissent immédiatement bénéficier des secours nécessaires en cas de besoin.

## Bases légales

- Art. 8 et 114 OTConst
- Art. 32 OPA

## Posez-vous les questions suivantes

L'intérieur de l'installation est-il suffisamment refroidi?

L'intérieur de l'installation est-il suffisamment ventilé et les gaz nocifs sont-ils entièrement évacués?

Contrôle au moyen d'un appareil de mesure de l'oxygène et de la teneur en monoxyde de carbone.

Un surveillant est-il présent en permanence sur le chantier?

Le contact visuel ou vocal entre les collaborateurs à l'intérieur de l'installation et le surveillant à l'extérieur de cette dernière est-il garanti?

Le sauvetage rapide des collaborateurs à l'intérieur de l'installation est-il assuré?



**Fig. 6** Surveillance des personnes: une personne se trouve dans la chambre de combustion (chambre à fumée), la deuxième personne la surveille de l'extérieur.



# 5 Accéder à une cheminée d'usine: uniquement de manière sécurisée

## Travailleur

J'accède à une cheminée d'usine uniquement si je suis protégé correctement contre les chutes.

## Supérieur

Avant le début des travaux, je contrôle si une protection contre les chutes est possible pour accéder à la cheminée et je vérifie le bon fonctionnement des installations.

## Bases légales

- Art. 116 OTConst
- Art. 18 OPA

## Posez-vous les questions suivantes

Ai-je la possibilité de me protéger contre les chutes?

S'il n'y a pas d'échelle fixe, il convient d'utiliser d'autres équipements autorisés pour le transport de personnes (par ex. plateforme élévatrice mobile de personnel).

Les montants et les échelons sont-ils sûrs?

Corrosion, ancrage dans la maçonnerie, neige et glace.

Le dispositif antichute installé sur l'échelle est-il homologué et certifié?

Corrosion, ancrage dans la maçonnerie.



Fig. 7 Cheminée d'usine: protection contre les chutes au moyen d'une échelle installée à demeure et d'un dispositif antichute pour l'ascension.

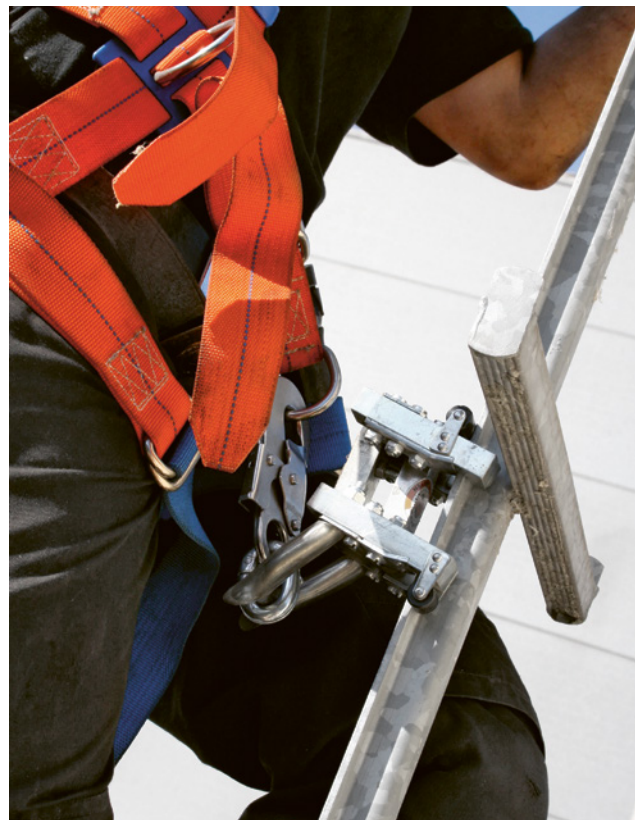


Fig. 8 Dispositifs antichute (mobile) pour l'ascension (détail de la fig. 7).



# 6 Nettoyer les installations de chauffage sans risques pour la santé

## Travailleur

J'emporte toujours les équipements de protection nécessaires et je les utilise lorsque je travaille.

## Supérieur

Je veille à ce que les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection requis. Je les porte également.

## Bases légales

- Art. 6 OTCconst
- Art. 5, 38 et 44 OPA



**Fig.9** Utilisation professionnelle des «équipements de protection individuelle»: gants, masque respiratoire et lunettes de protection.

## Posez-vous les questions suivantes

Les voies respiratoires sont-elles protégées?

Masques de protection des voies respiratoires équipés au minimum de filtres de classe P2 ou FFP2, et de classe P3 ou FFP3 pour les travaux à l'intérieur des installations de chauffage. Assurez-vous d'être rasé de près; les masques ne doivent pas être portés avec de la barbe ou tout autre pilosité susceptibles de réduire l'étanchéité au visage.

Les zones cutanées exposées, en particulier les mains, sont-elles protégées contre les salissures?

Vêtements de travail fermés, choix de gants adaptés au type de nettoyage mécanique ou chimique choisi.

Les yeux sont-ils protégés?

Lunettes de protection contre les particules solides et les éclaboussures de produits de nettoyage chimiques.

L'ouïe est-elle protégée?

Possible élévation du niveau de bruit pendant les travaux de nettoyage sur ou dans l'installation de chauffage.

La tête est-elle protégée?

Les travailleurs doivent porter un casque de protection lors de tous travaux où ils peuvent être mis en danger par la chute d'objets ou de matériel.

# 7 Se protéger correctement contre l'amiante

## Travailleur

Je travaille avec des matériaux amiantés uniquement pour les activités non réservées aux spécialistes, et après avoir pris les mesures de protection requises, dont notamment le port du masque de protection P3. Je respecte les consignes de mon employeur. Si je vois un matériau amianté inattendu, je dis STOP et j'informe mon supérieur.

## Supérieur

Pour chaque poste de travail, je m'informe sur les éventuels risques liés à l'amiante. Je vérifie en détail si les éléments de construction contiennent de l'amiante. Si de l'amiante est présent, je veille au respect de mesures de protection nécessaires et efficaces.

## Bases légales

- Art. 3 et art. 81 à 86 OTConst

## Posez-vous les questions suivantes

L'installation de chauffage a-t-elle été construite avant 1990?

Certaines portes ou certains couvercles d'orifices de nettoyage sur l'installation de chauffage sont-ils susceptibles d'être pourvus de joints ou de cordons amiantés?

Y a-t-il des cheminées ou des raccords susceptibles d'être pourvus d'isolations ou de joints amiantés, ou le tuyau de raccordement de la cheminée est-il en fibrociment?

### Remarques importantes

Les installations de chauffage construites avant 1990 peuvent contenir de l'amiante. Le traitement des matériaux amiantés (par ex. un nettoyage au moyen d'une brosse) peut entraîner la libération de fibres d'amiante.

Seules les entreprises de désamiantage agréées sont habilitées à effectuer des travaux pouvant libérer de grandes quantités de fibres d'amiante dangereuses pour la santé.

Infos complémentaires: voir la brochure «Règles vitales amiante - Travaux de ramonage»:

[www.suva.ch/84055.f](http://www.suva.ch/84055.f)



**Fig. 10** Attention: nattes en amiante et cordons amiantés utilisés comme joints de portes sur les installations de chauffage.



**Fig. 11** Les matériaux amiantés servant à l'isolation des chaudières sont souvent recouverts, par ex. par des tôles métalliques.

# Infos complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst): [www.suva.ch/1796.f](http://www.suva.ch/1796.f)
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA): [www.suva.ch/1520.f](http://www.suva.ch/1520.f)
- Feuillet d'information «Travaux sur les toits»: [www.suva.ch/44066.f](http://www.suva.ch/44066.f)
- Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades: dépliant [www.suva.ch/84041.f](http://www.suva.ch/84041.f) et support pédagogique [www.suva.ch/88815.f](http://www.suva.ch/88815.f)
- Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement: dépliant [www.suva.ch/84044.f](http://www.suva.ch/84044.f) et support pédagogique [www.suva.ch/88816.f](http://www.suva.ch/88816.f)
- Liste de contrôle «Petits travaux sur les toits»: [www.suva.ch/67018.f](http://www.suva.ch/67018.f)
- Brochure «Règles vitales amiante. Travaux de ramonage»: [www.suva.ch/84055.f](http://www.suva.ch/84055.f)
- Feuillet d'information «Échelles portables. Échelles simples et échelles doubles»: [www.suva.ch/44026.f](http://www.suva.ch/44026.f)
- Sécurité sur les chantiers: [www.suva.ch/batiment](http://www.suva.ch/batiment)

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

### Suva

Sécurité au travail  
Secteur génie civil et bâtiment  
Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne  
Tél. 021 310 80 40  
service.clientele@suva.ch

### Commandes

[www.suva.ch/44092.f](http://www.suva.ch/44092.f)

### Titre

Sécurité au travail pour les ramoneurs

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: novembre 2011

Édition revue et corrigée: avril 2022

### Référence

44092.f

